

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A - EUR"

THEAM Quant Equity Europe Core (FR0011670082)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur l'horizon d'investissement recommandé de 3 ans minimum, une performance supérieure à celle du marché actions européen représenté par l'indicateur de référence MSCI Europe (NR) (Code Bloomberg: M7EU Index).

Caractéristiques essentielles :

- Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclura notamment un ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers (« swap de performance ») qui lui offriront une exposition synthétique à un panier d'indices représentant les marchés principaux composant l'indice « MSCI Europe » (le « Panier » ci-après) et à des stratégies systématiques de prises de positions vendeuses sur des options de vente de maturité court terme sur ces mêmes indices.

- La stratégie d'investissement consistera en :

Une stratégie d'achat et de vente d'instruments financiers à terme portant sur le Panier, sur l'indice MSCI Europe ou sur des actions de la zone Europe.

Des prises de positions vendeuses quotidiennes sur des options de vente de maturité court terme sur les indices composant le « Panier ». Ces prises de positions permettront de générer des primes qui viendront accroître la valeur de la stratégie.

A maturité des options :

. Soit l'option est dans la monnaie, c'est-à-dire que la valeur de l'indice sous-jacent est inférieure au prix d'exercice de l'option de vente. L'option est alors exercée ; en conséquence la moins value latente est réalisée.

. Soit l'option n'est pas exercée et aucune moins value n'est enregistrée.

- La combinaison des stratégies aura pour objectif de faire bénéficier le FCP d'un profil globalement « long » sur les marchés actions européennes à long terme.

- Les opérations sur les marchés d'instruments dérivés porteront sur environ 1 fois l'actif net du FCP.

- En complément du swap de performance utilisé pour s'exposer à la stratégie d'investissement, le FCP pourra utiliser des opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres. Le FCP pourra également investir dans des instruments financiers dont il échangera le rendement contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers.

- Le FCP répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA

Autres informations :

- Détail des actifs traités : le FCP investira dans des titres financiers, des dépôts, des OPCVMs et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- Durée d'investissement recommandée : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

- Affectation du résultat : Capitalisation

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de souscription et de rachat : Quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Londres, Francfort et Zurich à l'exception des jours fériés légaux français. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative.

- Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 14h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible / Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme**: Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,75% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

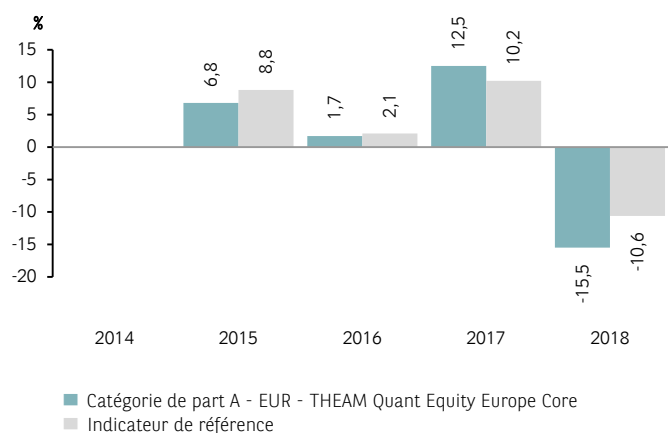
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 6 mai 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 6 mai 2014 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - MAQS CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.